

*stūpa* TK, 23 et 121 bis le montrent en retrait sur la dernière plate-forme et raccordé à elle par une moulure aplatie. Il débutait généralement par une partie cylindrique d'environ 0 m. 20 de

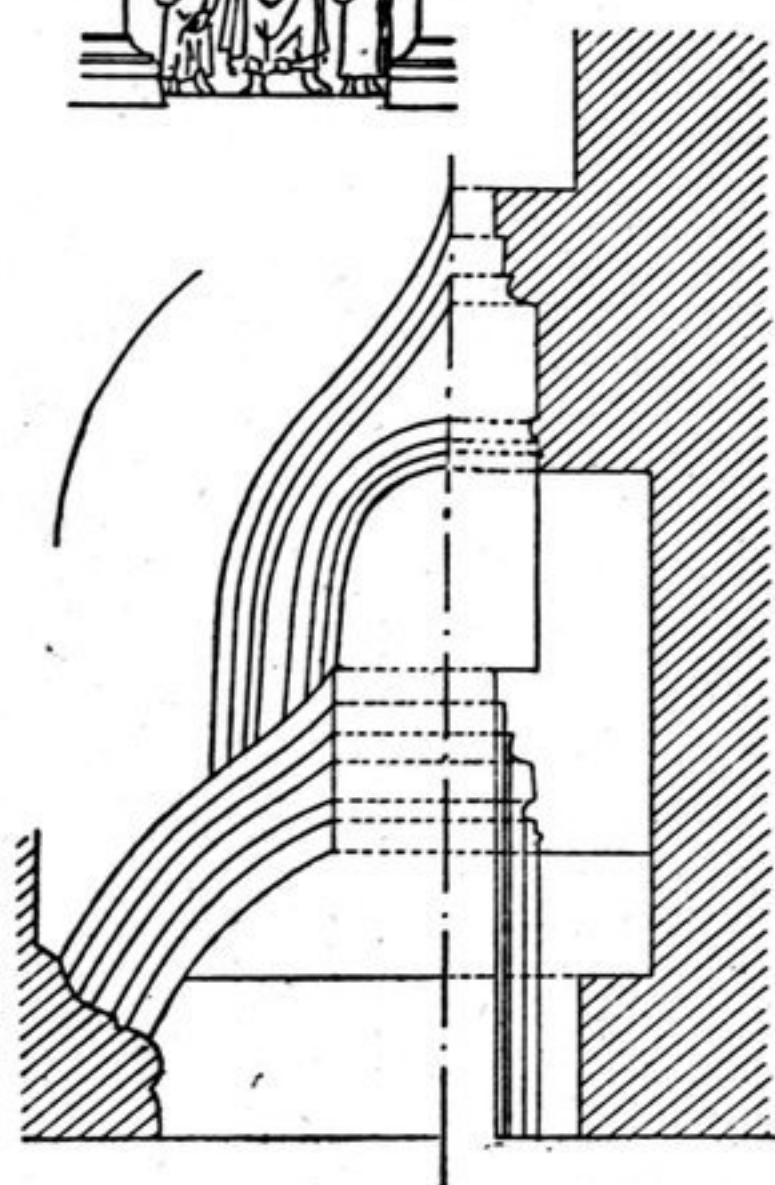


FIG. 26.  
Niche du st. B, 70.

haut, de sorte que la courbure était celle d'un arc légèrement surhaussé. Dans les *stūpa* TK, 118, au pied du dôme et dans l'axe de chacune des façades, se trouvait une niche saillante s'élevant verticalement sur une vingtaine de centimètres. C'est d'ailleurs le seul endroit où une pareille disposition ait été ren-

contrée. Beaucoup de *stūpa* devaient avoir la jonction du dôme et de la plate-forme masqués par une guirlande grossière dont

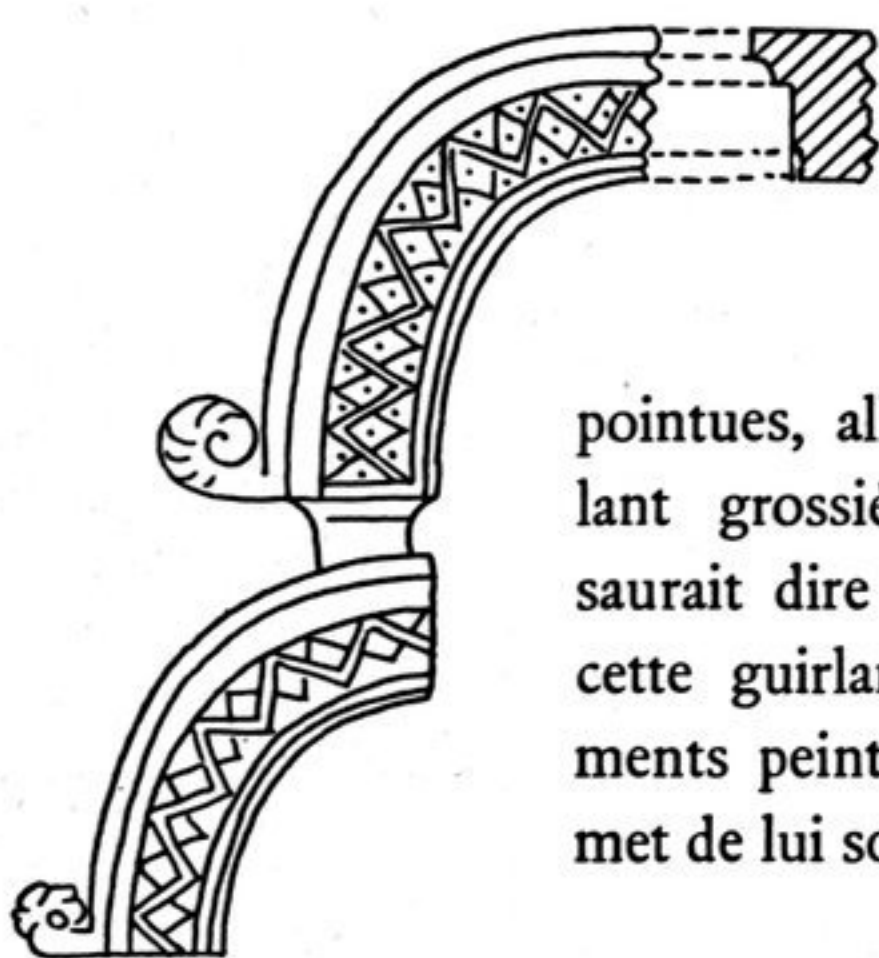


FIG. 27. — Niche avec arc à astragales du st. B, 70.

fréquemment on retrouve les traces dans les décombes. C'était un ornement en stuc, bombé, et constitué par des petites olives

pointues, allongées et imbriquées, simulant grossièrement des feuilles. On ne saurait dire dans quel direction courait cette guirlande, toutefois, l'allure d'ornements peints sur les socles (fig. 40) permet de lui soupçonner un sens dextrogyre.

#### ESCALIERS.

Les grands *stūpa* sont toujours pourvus d'un escalier donnant accès à la plate-forme couronnant le premier corps carré et, au cas où deux corps carrés sont superposés, deux escaliers se font suite, séparés l'un de l'autre par un palier continuant, en avant, le déambuloire (TK, 141 et B, 12). Les petits *stūpa* en sont dépourvus, au moins pour la plupart; s'ils en sont munis, c'est uniquement pour compléter la similitude qu'ils présentent avec les grands, car leur plate-forme, à quelque étage que ce soit, ne pourrait en aucun cas servir de déambuloire, tant à cause de sa largeur insuffisante que de sa fragilité.

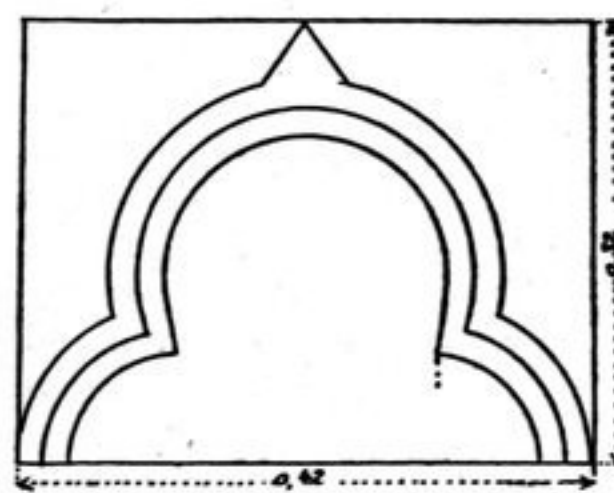


FIG. 28. — Niche trilobée et niche surbaissée en pierre de taille.

La jonction de l'escalier et du *stūpa* est atténuée par une saillie angulaire, maçonnée, dont les côtés varient, non seulement d'un *stūpa* à l'autre, mais dans un même édifice. Et quand deux corps carrés sont superposés, un avancement en palier fait suite, pour recevoir l'escalier supérieur. Naturellement, une telle disposition impose certaines obligations, par exemple, celle, pour cet avancement, d'avoir, en plus de la largeur de l'escalier, de part et d'autre, celle du déambuloire, de façon à ne pas interrompre ce dernier. Quant à sa longueur, elle varie avec la hauteur du deuxième corps, étant fonction de celle même de l'escalier.

Les marches sont aussi profondes que hautes. L'inclinaison de l'escalier est donc de 45°, ce qui